FFSA
FÉDÉRATION FRANÇAISE DU SPORT AUTOMOBILE

DEMANDE DE LICENCE 2024

◯ CRÉATION ◯ RENOUVELLEMENT ◯ EXTENSION ◯ DUPLICATA

CODE LICENCE _____ TARIF LICENCE € _____

Nom _____ Sexe ◯ M ◯ F

Prénom _____

CODE A.S. 1906 N° DE LICENCE _____

Date de naissance _____

Nationalité _____ ☎ _____

E-mail _____

Adresse _____

Code postal _____ Localité de résidence _____

N° de permis de conduire _____

délivré le _____ à _____

COCHEZ VOTRE DISCIPLINE PRINCIPALE
1 RALLYE 2 CIRCUIT 3 TOUT-TERRAIN 4 KARTING
5 MONTAGNE 6 VHC 7 DRIFT/ACCÉLÉRATION/SLALOMS

ABONNEZ-VOUS

NEWSLETTER FFSA Du sport auto hebdomadaire dans votre boite mail. **Inscrivez-vous sur ffsa.org**

MAGAZINE PAPIER & DIGITAL EN LIGNE franceauto

AVANTAGE LICENCIÉ FFSA : 3€ AU LIEU DE 24€/AN ◯ Auto 3 € ◯ Kart 3 €

Je souhaite recevoir France Auto à l'adresse figurant sur ma licence 2024
Cochez la(les) case(s) correspondant à votre choix, reportez le montant dans la ligne Total ci-dessous et renseignez une adresse e-mail valide pour l'envoi de France Auto digital.

www.franceauto-ffsa.org

Total : licence + France Auto + Garanties complémentaires = _____ €

Je soussigné(e) _____

Nom _____ Prénom _____

Cocher la case correspondante ci-contre :
◯ En tant que demandeur majeur
◯ En tant que titulaire de l'autorité parentale de l'enfant mineur :

Nom _____ Prénom _____

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations indiquées sur cet imprimé.
Je reconnais avoir été informé(e) qu'il est de mon intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes pour couvrir les dommages corporels auxquels la pratique du sport automobile peut m'exposer. Je reconnais également avoir été informé(e) par la FFSA de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés dans le cas où je serais victime de violences sexuelles, physiques et psychologiques.

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance d'un exemplaire des notices d'informations, référencées « Notice d'informations licenciés FFSA 2024 », faisant partie intégrante du formulaire de licence. J'ai compris que la souscription de la licence FFSA me permettait de disposer d'une couverture de base pour les dommages corporels et que j'ai la possibilité de souscrire des garanties complémentaires.

***EN FOI DE QUOI, JE DÉCIDE DE** (cocher obligatoirement une case) :*

◯ **Souscrire à la garantie complémentaire facultative EXECUTIVE (149 €)**

La souscription de l'option EXECUTIVE vous permet de DOUBLER LES CAPITAUX versés en cas de décès ou invalidité, soit : jusqu'à 100 000 € en cas de décès (hors majoration),
jusqu'à 1 500 000 € en cas d'invalidité.

◯ **Souscrire à la garantie complémentaire facultative PACK PREMIUM (199 €)**

Ce pack optionnel complet améliore la formule EXECUTIVE pour vous offrir une couverture optimale.
En plus du DOUBLEMENT DES CAPITAUX :
+ un montant forfaitaire de 1 000 € est prévu en cas de FRACTURE OU BRÛLURE.
+ REMBOURSEMENT DE LA LICENCE, **en cas d'accident, mutation ou chômage** au prorata temporis et dans la limite de 1 000 € en cas d'incapacité à pratiquer le sport automobile.

◯ **Ne pas souscrire à ces garanties complémentaires.**

Je donne mandat à mon A.S. pour effectuer les démarches nécessaires à la souscription de ma licence.

Signature du demandeur ou du titulaire de l'autorité parentale	Cachet de l'association sportive

◯ J'accepte de recevoir des offres commerciales pour des produits ou services liés à ma pratique sportive de la part de la FFSA ou de ses partenaires.
◯ J'autorise la FFSA à expoliter toutes photos ou films pris dans le cadre des activités fédérales, sur tous supports et notamment à des fins publicitaires ou promotionnelles.
Cette autorisation est consentie pour le territoire français et pour une durée de 10 ans à compter de la captation de mon image.
J'accepte la charte de protection et utilisation des données personnelles (voir charte page suivante).

CERTIFICAT MÉDICAL

NOTE A L'USAGE DES LICENCIES ET DU MEDECIN EXAMINATEUR

Pour renseigner le certificat médical, vous devez consulter un médecin régulièrement inscrit au tableau de l'ordre des médecins.

Il peut demander en plus de l'examen médical obligatoire (voir la fiche médicale) :

1 – un examen ophtalmologique :

Acuité visuelle : min 9/10 à chaque œil avec ou sans correction ou 10/10 d'un œil et 0/10 à l'autre œil

Vision des couleurs normale

Vision nocturne normale

En complément pour une 1ère licence internationale ou après 5 ans d'interruption de licence internationale : détermination du champ de vision et étude de la vision binoculaire.

2 – un examen cardiovasculaire :

Tout demandeur de licence dès 45 ans, et tous les 5 ans, devra avoir un examen chez un cardiologue ou dans un centre médico-sportif

Tout demandeur de licence internationale doit avoir tous les 2 ans un examen cardiaque complet.

3 – un examen locomoteur :

Une amputation non appareillée ou appareillée de façon non fonctionnelle est incompatible avec la pratique du sport automobile. Une amputation appareillée de façon fonctionnelle est compatible avec la pratique. Les amputations des doigts de la main sont tolérées si la fonction d'opposition est conservée des deux côtés.

La limitation des grandes articulations, lorsqu'elle existe, doit être inférieure à 50%.

Une attention particulière sera donnée aux morphologies extrêmes (ex : obésité morbide) et aux comorbidités qu'elles peuvent entrainer. L'avis du Médecin Fédéral pourra être demandé.

TRAITEMENT MEDICAL PROLONGE OU CONTINU :

Les schémas de traitements pour des pathologies neurologiques, antidépresseurs, métaboliques sont à adresser sous pli confidentiel au Médecin Fédéral National.

La demande par le porteur d'une pompe à insuline sera étudiée par la commission médicale.

Contre-indiquent la pratique du sport automobile :

L'épilepsie non contrôlée

Le port d'un défibrillateur implantable

Les traitements anticoagulants ou antithrombotiques.

DEMANDE DE LICENCE POUR LES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU ET LES ESPOIRS

Pour les sportifs de haut-niveau et les espoirs, la délivrance de la licence annuelle est subordonnée à la première visite médicale de l'année en cours, dont les modalités sont fixées par l'arrêté du 11/02/2004 fixant la périodicité des examens médicaux. Cette visite pourra avoir lieu dans tout Centre Médico-Sportif. Aussi, tout pilote de haut-niveau et espoir devra fournir, en même temps que sa demande de licence (dont la fiche médicale aura été remplie), l'attestation de première visite de suivi sportif imposée à tout sportif de haut-niveau.

NOTE IMPORTANTE A L'USAGE DU MÉDECIN EXAMINATEUR

Ne pas omettre d'apposer votre signature et votre cachet dans le cadre « Certificat Médical » prévu si dessous à cet effet

Le candidat à la pratique du sport automobile doit subir une visite médicale complète et sévère.

Le médecin examinateur pourra s'appuyer sur les éléments figurant dans la fiche médicale pour mener à bien sa consultation.

CERTIFICAT MÉDICAL

NOM/PRÉNOM DU LICENCIÉ(E) : .....

NÉ(E) LE : | | | |

☐ Ne présente pas de contre-indication médicale à la pratique du sport automobile*

Si tel n'est pas le cas cochez l'un des cases correspondantes ci-après :

☐ Présente une contre-indication médicale à la pratique du sport automobile*

☐ Demande l'avis d'un médecin fédéral et transmet la fiche médicale jointe*

☐ Demande un examen ophtalmologique*

*Cochez la case correspondante

DATE : | | | |

SIGNATURE & CACHET DU MÉDECIN :

N° CONSEIL DE L'ORDRE :

NOTA 1 : Dans le cas où cet examen révèlerait un risque, notamment pour ce qui concerne l'un des points mentionnés dans la fiche médicale, il y a lieu de demander l'avis du Médecin Fédéral (3ème case du certificat médical) en lui faisant parvenir la fiche médicale dument remplie et signée accompagnée de votre cachet.

NOTA 2 : pour toute demande d'une PREMIERE LICENCE INTERNATIONALE OU APRES 5 ANS D'INTERRUPTION DE LICENCE INTERNATIONALE, le médecin examinateur **doit remplir la fiche médicale** qui sera transmise au Médecin Fédéral. Dans ce cas les résultats de l'examen ophtalmologique obligatoire seront annexés à la fiche médicale et envoyés au Médecin Fédéral (**servicemedical@ffsa.org**).

Les candidats qui postulent soit pour une licence « Régionale Concurrent Conducteur Restrictive Auto » soit pour une licence « Internationale Concurrent Conducteur Restrictive Auto » soit pour une licence « Nationale Concurrent Conducteur H Karting » doivent obligatoirement être examinés par un Médecin Fédéral.

Voir les informations également sur le site **www.ffsa.org**

FICHE MÉDICALE

À REMPLIR EN CAS DE PREMIERE DEMANDE DE LICENCE INTERNATIONALE (OU APRES 5 ANS D'INTERRUPTION) OU EN CAS DE DEMANDE DE L'AVIS DU MEDECIN FEDERAL.
A ENVOYER PAR MAIL : servicemedical@ffsa.org OU PAR COURRIER A L'ADRESSE : MÉDECIN FÉDÉRAL NATIONAL – FFSA – 32, AVENUE DE NEW-YORK 75781 PARIS CEDEX 16

• NOM :..... PRÉNOM : .....

• Tél. :..... Code Licence : .....

• Poids : ☐ Taille : ☐

• Vaccin antitétanique fait le : ☐

• Allergies : _____

• T.A. au repos : _____

• Pouls au repos : ☐ à l'effort (30 flexions en 45") : ☐

1 minute après : ☐

• Capacité vitale mesurée : ☐ appréciée : très bonne / bonne / insuffisante*

Pour tout demandeur de licence dès 45 ans : un examen cardiaque auprès d'un cardiologue tous les 5 ans
Pour toute demande de licence internationale : un examen cardiaque complet

• Réflexes tendineux : normaux / anormaux* • Amyotrophie : non / oui *

• limitations articulaires (lieu, degré) : non / oui* _____

• Amputation ou prothèse : non / oui* _____

• Traitements antidépresseurs : non / oui * - Lesquels : _____

• Traitement anticoagulant, antithrombotique ou antiagrégant plaquettaire >75 mg d'Acide Acétyle Salicylique : non / oui*

Lesquels : _____

• Traitements pour pathologie neurologique ou métabolique : non / oui : _____

• Etat de l'audition (voix chuchotée entendue à 3 mètres) : normal / anormal*

• Etat de la vue : acuité visuelle exigée avec ou sans correction : minimum 9/10 + 9/10 ou 10/10 + ≥ 1/10 toléré.

• Acuité visuelle : ☐ avec ☐ sans correction : O.D. : ☐ /10 O.G. : ☐ /10

• Port de lunettes : ☐ oui ☐ non Port de lentilles : ☐ oui ☐ non

• Vision des couleurs (pas de confusion des drapeaux utilisés en compétition : vert/rouge/bleu) : normal / anormal* *Rayer la mention inutile

En cas d'anomalie ou de chiffres inférieurs, il doit être fait appel à un Médecin Fédéral de la FFSA

Le recours à un ophtalmologiste est :
- Obligatoire pour l'obtention d'une première licence internationale ou de 5 ans d'interruption
- Vivement conseillée pour l'obtention d'une première licence d'une autre catégorie ou après 5 ans d'interruption
- Obligatoire pour le bilan d'une vision monoculaire +/* réduite et non corrigible et d'une vision controlatérale à 10/10ème (à l'exclusion d'une cécité unilatérale totale et*-/ou d'une rétinopathie pigmentaire)

Dans un tel cas une licence peut être accordée quelque soit sa catégorie si :
- Le champ du regard est ≥ 120°
- La c=vision stéréoscopique est utilisable
- La vision des couleurs est correcte

Signature et cachet du médecin	Motif justifiant la demande au Médecin Fédéral